



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/41/676
8 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante et unième session
Point 62 f) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement. En l'absence de son directeur, ce rapport a été établi par le Directeur adjoint de l'Institut.

ANNEXE

Rapport sur les activités de l'Institut de recherche
 des Nations Unies sur le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL	7 - 11	4
III. PROJETS ACHEVES	12 - 23	5
A. La conception chinoise de la sécurité	13 - 17	5
B. Prévention de la course aux armements dans l'espace (étude juridique)	18	5
C. La Conférence sur la sécurité et les perspectives de désarmement en Europe	19 - 23	5
IV. ACTIVITES EN COURS	24 - 54	7
A. Problèmes de désarmement relatifs à l'espace	24 - 30	7
B. Désarmement et développement	31 - 33	8
C. La dépendance à l'égard des transferts d'armes	34 - 39	8
D. Vérification	40 - 42	10
E. Le commerce nucléaire et le régime institué par le Traité sur la non-prolifération	43 - 44	10
F. Mesures propres à accroître la confiance en Afrique	45 - 48	10
G. Aspects conceptuels de l'équilibre militaire en Europe	49 - 50	11
H. Conférence sur les relations entre négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement ..	51	11
I. Programmes de bourses et de stages	52 - 54	11
V. RELATIONS EXTERIEURES	55 - 57	12
VI. CONCLUSIONS	58 - 59	12

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé le statut de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (IRNUD), qui figure en annexe à ladite résolution.
2. En vertu des dispositions de ce statut, l'IRNUD est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et sur les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Département des affaires de désarmement.
3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale), et que ses travaux ont pour objet :
 - a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;
 - b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;
 - c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;
 - d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à plus long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives nouvelles pour de nouvelles négociations.
4. Le statut stipule en outre que l'Institut tient compte des recommandations pertinentes de l'Assemblée générale et qu'il est organisé de façon à assurer une participation sur une base politique et géographique équitable.
5. Le présent rapport, qui est soumis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H, par lesquelles elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier 1/, porte sur les activités de la période allant de septembre 1985 à septembre 1986; il a été établi par le Directeur adjoint de l'IRNUD, en l'absence de son directeur, M. Liviu Bota, qui se trouve hors d'état d'exercer ses fonctions depuis le début de 1986.

6. Il est rendu compte des activités du Comité consultatif pour les études sur le désarmement, qui fait office de conseil d'administration de l'IRNUD, dans le rapport du Secrétaire général (A/41/666).

II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

7. L'IRNUD a un personnel très peu nombreux qui, en dehors du Directeur, comprend actuellement un directeur adjoint et deux agents des services généraux. Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des contrats à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. C'est elle aussi qui a aidé l'IRNUD à développer ses relations et à multiplier les contacts avec d'autres instituts et avec des experts indépendants à travers le monde. Les ressources des services de l'Organisation sont pleinement mises à profit.

8. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des "groupes de direction" composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience prêtent leur concours à la conduite des études importantes, afin qu'elles soient réalisées suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

9. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans l'avant-propos de chacune des études publiées par l'IRNUD, pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'IRNUD et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'IRNUD garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

10. Les contributions volontaires des Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel peut être imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

11. Au cours de la période considérée, des contributions ont été fournies au Fonds d'affection spéciale de l'Institut par plusieurs pays et institutions, à savoir la France, la Norvège, la Suisse, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Fondation Barrow and Cadbury (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et la société Inerg Industries (Panama). Des contributions ont aussi été reçues de l'Australie et du Canada et mises en réserve pour être utilisées dans le cadre du programme de travail et budget de 1987. L'IRNUD tient à exprimer ici à tous sa gratitude pour leurs généreuses contributions.

III. PROJETS ACHEVES

12. Au cours de la période considérée, seuls quelques projets ont été achevés. Toutefois, un nombre appréciable de projets énumérés parmi les "activités en cours" (par. 24 à 54) sont en passe de l'être et doivent être publiés dans les prochains mois.

A. La conception chinoise de la sécurité

13. Cette monographie, due à M. Song Yimin, maître de recherches à l'Institut des études internationales de Beijing, fait le point de la politique chinoise en matière de sécurité.

14. L'auteur étudie les éléments fondamentaux de la notion de sécurité, telle qu'elle s'analyse dans la pensée politique chinoise, et la manière dont la Chine perçoit son propre environnement du point de vue de la sécurité.

15. Cette monographie présente les mesures prises par la Chine dans les secteurs économique et militaire pour préserver et renforcer sa sécurité.

16. Elle décrit en outre la position de la Chine sur la question du désarmement, ainsi que son attitude à l'égard des principaux accords internationaux dans ce domaine.

17. Cette étude condensée est l'une des plus utiles qui aient été publiées sur le sujet.

B. Prévention de la course aux armements dans l'espace (étude juridique)

18. Cette monographie, établie par M. V. S. Verechtchetine, directeur adjoint de l'Institut de l'Etat et du droit de l'Académie des sciences de l'URSS et vice-président de l'Institut international de droit spatial, s'inscrit dans le cadre d'un projet de l'IRNUD sur les questions de désarmement liées à l'espace qui comprend plusieurs volets. S'appuyant sur les débats en cours, l'auteur présente un aperçu des règles afférentes aux activités militaires dans l'espace. Il expose les principes généraux de droit international limitant l'utilisation de l'espace à des fins militaires, les interdictions et limitations précises frappant les utilisations militaires de l'espace et les différences d'interprétation de certaines dispositions du droit international. C'est là une importante contribution au débat international sur la question.

C. La Conférence sur la sécurité et les perspectives de désarmement en Europe

19. Organisée conjointement par l'UNIDIR et l'Institut français des relations internationales, cette conférence, qui s'est tenue les 16 et 17 décembre 1985, était destinée à permettre un large échange de vues entre universitaires, diplomates et autres représentants des gouvernements. Elle avait pour objet d'examiner la situation en Europe en matière de sécurité et de désarmement à la suite de la réunion au sommet qui avait eu lieu à Genève du 19 au 21 novembre 1985.

/...

20. La Conférence a rassemblé un grand nombre de participants de haut niveau, dont M. Edouard Brunner, secrétaire d'Etat, Département fédéral des affaires étrangères, Berne; M. Richard N. Perle, secrétaire adjoint à la défense chargé des questions de sécurité internationale, Washington, D.C.; M. Lev Tolkounov, président du Soviet de l'Union du Soviet suprême de l'URSS, président du Comité soviétique pour la sécurité et la coopération en Europe, Moscou; M. Miljan Komatina, secrétaire général de la Conférence sur le désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; et Mme Isabelle Renouard, directeur adjoint des affaires politiques, Ministère des relations extérieures, Paris.

21. Le programme de la Conférence était le suivant :

a) Première séance : Evaluation de la sécurité en Europe et des négociations en matière de désarmement (Président : M. Thierry de Montbrial).

Communications : MM. Ljubivoje Acimovic, Jacques Huntzinger, Josef Joffe, Richard N. Perle, Lev Tolkounov et Hubert Vedrine.

Discussion et interventions : MM. Michael Howard, Sverre Lodgaard et Mircea Nicolaescu.

b) Deuxième séance : Les nouveaux défis conceptuels et technologiques : les armes nucléaires et les armes spatiales (Président : M. Curt Gasteyger).

Communications : MM. Jonathan Alford, François Heisbourg, Youri Kouznetsov et Eugene V. Rostow.

Discussion et interventions : MM. Pierre Lellouche, Cesare Merlini et Max Schmid.

c) Troisième séance : Les nouveaux défis conceptuels et technologiques : les armes classiques et les armes chimiques (Président : M. Liviu Bota).

Communications : MM. Johan Holst, Jean Klein, Arnold J. J. Ooms et Janusz Symonides. Discussion et interventions : MM. Richard R. Burt, Hubert Thierry et Guennadi Vorontsov.

d) Quatrième séance : L'avenir de la sécurité et du désarmement en Europe (Président : M. Miljan Komatina).

Communications : MM. Oleg T. Bogomolov, Edouard Brunner, Mme Isabelle Renouard et M. Konrad Seitz.

22. La Conférence a été considérée comme un succès par les participants et a aussi suscité des commentaires favorables des médias.

23. Dans ses conclusions, le Président de la dernière séance, M. Miljan Komatina, a fait deux observations : "D'une part, il faut que la politique de limitation des armements et de désarmement soit intégrée à une stratégie plus vaste de stabilisation des relations en Europe, prenant en considération l'existence de pays qui ne sont pas prêts à se laisser réduire au rôle de simples spectateurs. Aucun résultat digne de ce nom ne pourra être atteint si le climat demeure négatif. D'autre part, l'Europe ne pourra bâtir sa sécurité que dans le cadre plus large de la sécurité mondiale et de la solution des problèmes planétaires en suspens, et avant tout de tous les problèmes de développement économique et d'autodétermination nationale et sociale, faute de quoi la stabilité de l'Europe demeurera précaire."

IV. ACTIVITES EN COURS

A. Problèmes de désarmement relatifs à l'espace

24. Cette étude porte sur les perspectives et les conséquences d'une course aux armements dans l'espace et sur les moyens de la prévenir. Elle a été désignée par le Conseil d'administration de l'IRNUD comme la tâche prioritaire de l'Institut pour 1986.

25. L'Assemblée générale a évoqué cette étude au paragraphe 12 de sa résolution 40/87 du 12 décembre 1985, aux termes duquel elle :

"Invite les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, pour le 1er avril 1986 au plus tard, leurs vues sur le champ d'application et le contenu de l'étude entreprise par l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement sur les problèmes de désarmement relatifs à l'espace et des conséquences d'une extension à l'espace de la course aux armements; et prie le Secrétaire général de transmettre les vues des Etats Membres, pour examen, au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, afin qu'il puisse, en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut, donner à l'Institut, en vue de la rédaction de cette étude, les directives que ces vues lui inspireraient."

26. Pour la réalisation de cette étude, l'Institut a constitué un groupe de direction chargé de guider et orienter les travaux, qui est composé d'experts des pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Pologne et Union des Républiques socialistes soviétiques, représentant divers courants de pensée en ce qui concerne la recherche spatiale. Il s'agit de MM. A. Arbatov, Y. Boyer, J. Dougherty, S. de Queiroz Duarte, R. Jaipal, A. Karkoszka, B. Maiorsky, R. Garcia Moritan et S. Von Welck. Le Groupe s'est réuni deux fois en 1985.

27. Une première version de l'étude a été soumise au Conseil d'administration de l'Institut à sa session de mai 1986. Après discussion, il a été convenu que l'IRNUD réviserait ce texte pour qu'il puisse être examiné par le Conseil à sa session de septembre.

28. Le projet révisé a été achevé à la fin du mois d'août et diffusé pour examen et observations. A sa session de septembre 1986, le Conseil a eu des échanges de vues prolongés sur les deux versions du projet. Il a décidé que l'Institut reconvoquerait, dans les meilleurs délais, les experts du Groupe de direction et les auteurs des deux textes en vue d'établir la version définitive de l'étude, en tenant compte des indications déjà fournies par le Conseil et des vues communiquées par les Etats Membres.

29. Outre cette étude, l'IRNUD a chargé l'Institut français des relations internationales d'une étude spéciale intitulée "Vers un régime international de protection des satellites", qui est actuellement en cours de réalisation.

30. Cette étude a pour objet de déterminer les possibilités d'instituer un régime juridique de protection et de sauvegarde des satellites. Comme elle traite d'aspects très techniques de la question, il a été constitué une équipe de

/...

chercheurs et de spécialistes des différents domaines abordés (militaire, scientifique, juridique, diplomatique, industriel et commercial). Elle se divise en quatre parties : a) les défis de l'espace pour la communauté internationale, b) le danger des systèmes antisatellites, c) le régime juridique de l'espace et d) évolution et mesures possibles de protection. Chacun de ces thèmes a été débattu à l'occasion d'une série de réunions. Cette étude devrait en principe être publiée avant la fin de 1986.

B. Désarmement et développement

31. Cette étude, consacrée à l'examen des mesures concrètes qui peuvent permettre de libérer des ressources nouvelles pour le développement grâce au désarmement, est en cours de réalisation pour être publiée en 1987. Elle se divise en trois parties. La première offre une analyse des rapports entre le désarmement et le développement du point de vue de la sécurité. Il s'agit de montrer la complexité et l'ampleur des relations entre les dépenses d'armement et le sous-développement, d'une part, entre le désarmement et le développement, d'autre part. La deuxième partie présente un exposé critique des différentes propositions avancées au cours des 30 dernières années, mettant en évidence les motifs qui jusqu'ici ont empêché tout consensus sur cette question. Dans la troisième partie sont proposées quelques mesures concrètes pour employer désormais les moyens militaires à des actions de développement et des missions humanitaires.

32. Une étude de la relation entre la sécurité et le développement en Afrique du Nord est en outre en cours de réalisation. Il s'agit d'évaluer les rapports entre le désarmement et le développement dans le cadre de cette région. Cette monographie comprend une brève chronologie des faits intéressant le désarmement qui ont marqué les 40 dernières années, en particulier au sein des Nations Unies, ainsi que des développements sur les notions fondamentales de désarmement, développement, économie et sécurité. Plusieurs rapports de l'ONU sur les relations entre désarmement et développement y sont examinés, et en particulier celui du Secrétaire général, rédigé avec le concours du Groupe d'experts gouvernementaux présidé par Mme Inga Thorsson, sur les rapports entre le désarmement et le développement (A/36/356) 2/, dont certains chapitres sont analysés en détail et dont les conclusions sont en outre comparées avec d'autres écrits sur la question.

33. La seconde partie présente une description de la région, ainsi que des différents Etats qui la composent, du point de vue des perspectives géographiques, économiques et politico-militaires et un exposé de leurs conceptions de la sécurité et du développement. L'étude est complétée par une bibliographie des documents et études consacrés au désarmement et à l'évolution de la question en Afrique et en Méditerranée.

C. La dépendance à l'égard des transferts d'armes

34. Cette étude, réalisée par M. Christian Catrina, devait initialement être achevée à la fin de 1985 et publiée par l'IRNUD au début de 1986, mais l'auteur ayant indiqué qu'il serait prêt à pousser ce projet de recherche plus loin, il a été convenu qu'il poursuivrait son travail pour tâcher de présenter un tableau mieux équilibré et plus complet.

35. L'auteur analyse les transferts d'armes classiques pour tenter de déceler dans quelle mesure ces opérations créent des relations de dépendance politico-militaire entre Etats ou renforcent celles qui existent déjà, sans retenir aucun fournisseur ou bénéficiaire en particulier pour des études de cas, ni chercher à déterminer le degré de dépendance dans les relations entre tel fournisseur et tel bénéficiaire, l'objectif étant plutôt d'évaluer le type de structure des importations et exportations d'armements qui aboutit à une forte dépendance.

36. Du fait que les Etats qui interviennent dans les transferts d'armes y jouent des rôles différents - de fournisseur, de bénéficiaire et de partenaire dans le cadre de fabrications sous licence ou de projets multinationaux -, il faut distinguer différents types de dépendance, dont les principaux sont celle des bénéficiaires (à l'égard des importations) et celle des fournisseurs (à l'égard des exportations). Ces deux types de dépendance sont de nature fort différente, de même que les éléments qui les déterminent.

37. Un exposé des tendances, quantitatives et qualitatives, d'évolution des transferts d'armes classiques et de la structure de ce marché, qui s'appuie sur des écrits et données scientifiques provenant de diverses sources, sert de cadre à cette étude. La section consacrée à la dépendance des bénéficiaires met en évidence les liens qui existent entre plusieurs caractéristiques de l'Etat importateur d'armes et la dépendance plus ou moins forte dans laquelle il peut tomber. L'idée que cet Etat se fait du danger qui le menace, son degré d'autonomie sur le plan des approvisionnements en armements et ses possibilités de diversification parmi ses fournisseurs sont autant d'éléments qui comptent, de même que sa capacité de changer de fournisseurs ou de lancer ou développer des productions nationales d'armements et ses besoins d'appui logistique et de formation. En ce qui concerne les fournisseurs d'armes, l'auteur cherche à déterminer à quel point ils sont tributaires de la poursuite de leurs exportations d'armes en évaluant le poids économique de ces exportations par rapport à l'ensemble des exportations, au PNB et à l'emploi. Fait sans doute plus important, les exportations peuvent être la condition préalable d'une production nationale économiquement viable d'armements, ce qui amène à considérer le recours au marché extérieur pour atteindre le minimum de production qu'exige une saine gestion économique comme un facteur déterminant de la dépendance des fournisseurs.

38. Ce projet n'est pas centré sur les propositions qui ont été faites pour limiter les transferts d'armes classiques. Il a essentiellement pour objet d'indiquer comment les importations et les exportations d'armements peuvent aboutir à une dépendance politico-militaire, de telle sorte que les gouvernements intéressés puissent, s'ils le souhaitent, réaménager la structure de leurs achats ou de leurs ventes de manière à réduire cette dépendance à un minimum.

39. Cette étude doit être achevée en octobre 1986 pour être publiée au début de 1987.

D. Vérification

40. Cette étude de M. Ellis Morris consacrée au problème de la vérification dans les négociations multilatérales sur le désarmement est centrée beaucoup plus sur ses aspects politiques que sur ses aspects techniques. Les questions de désarmement traitées sont les suivantes : désarmement général et complet, cessation des essais nucléaires, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ^{3/}, interdiction de placer des armes nucléaires sur le fond des mers, armes chimiques et armes biologiques et interdiction complète des essais nucléaires. Les organes analysés de très près sont le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, la Conférence du Comité du désarmement et le Comité du désarmement, c'est-à-dire ceux qui ont précédé la Conférence du désarmement.

41. Dans sa conclusion, l'auteur examine la démarche des différentes puissances nucléaires et consacre trois sections à celle des pays neutres et des pays non alignés, des Etats socialistes et des Etats occidentaux, respectivement.

42. Cette étude sera prête pour la publication dans le courant de l'automne 1986.

E. Le commerce nucléaire et le régime institué par le Traité sur la non-prolifération

43. Cette étude a) examine les mesures de garantie mises en oeuvre dans les ventes récentes de matériel nucléaire et b) essaie de déterminer le rôle des vendeurs, des acheteurs et du régime international dans les cas où les ventes et les garanties ont été négociées ainsi que dans ceux où aucun accord n'a pu être réalisé sur les garanties, c) évalue le régime de garanties institué par le Traité sur la non-prolifération en regard des tendances récentes d'évolution des ventes nucléaires et d) fait des propositions en vue d'améliorer ce régime à cet égard.

44. Cette étude sera mise à jour et publiée dès que les fonds requis seront disponibles.

F. Mesures propres à accroître la confiance en Afrique

45. Dans cette note, MM. Augustine Mahiga et Fidelis Mjimuh-Ziah évaluent l'utilité de mesures propres à accroître la confiance en Afrique. Ils montrent que la situation de l'Afrique sur le plan militaire et sur celui de la sécurité diffère de celle de l'Europe, qui a été la première à élaborer des mesures de cette nature, du fait qu'il n'y a pas en Afrique d'opposition d'alliances militaires ni de concurrence entre "blocs" idéologiques. Dans la situation actuelle, des mesures de confiance s'imposent moins impérativement comme trait permanent des relations entre Etats africains. Toutefois, il y a eu des cas de suspicion et de défiance mutuelles qui ont même parfois tourné au conflit armé, et, en pareilles circonstances, des mesures appropriées pour accroître la confiance peuvent être nécessaires pour réduire les inquiétudes et faciliter le règlement des conflits.

46. C'est dans la coopération politique, économique et sociale entre Etats africains que l'on peut trouver le plus de possibilités d'instituer des mesures propres à accroître la confiance en Afrique. L'Organisation de l'unité africaine

les diverses institutions sous-régionales du continent offrent les enceintes et les occasions nécessaires pour élaborer et appliquer des mesures de cette nature sur le continent.

2. Selon les auteurs, tout dispositif envisagé à cet égard ne peut pour le moment exclure l'Afrique du Sud parce que la politique d'apartheid, le colonialisme et l'occupation illégale sont la négation même des principes sur lesquels doivent reposer la confiance et la coopération entre Etats.

3. Cette étude sera prête pour la publication très prochainement.

G. Aspects conceptuels de l'équilibre militaire en Europe

9. Cette monographie de M. Xing Hua se divise en trois parties. La première, consacrée aux incertitudes et aux difficultés d'une évaluation de l'équilibre militaire Est-Ouest en Europe, présente une analyse des facteurs subjectifs et objectifs qui empêchent de mesurer précisément cet équilibre et propose des moyens d'y parvenir. La deuxième porte sur l'élévation continue du niveau de cet équilibre. Les principaux problèmes sont ici les faits intervenus au cours des années 80 et les raisons qui pourraient mieux expliquer cette évolution. La troisième offre un exposé de la position des pays européens, ainsi que de leurs efforts pour abaisser le niveau de l'équilibre militaire sur le continent, en s'attachant aux petits et moyens pays membres des alliances militaires ainsi qu'aux pays non alignés et aux pays neutres.

10. Cette étude doit être publiée dans le courant de l'automne 1986.

H. Conférence sur les relations entre négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement

31. L'IRNUD s'apprête à tenir une conférence internationale à Bakou (URSS) vers la fin de décembre 1986. Cette conférence, organisée en collaboration avec l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales de l'Académie des sciences de l'URSS, est conçue sur le modèle de la Conférence sur la sécurité et les perspectives de désarmement en Europe (voir plus haut, par. 19 à 23). L'Institut publiera les documents de la Conférence en 1987.

I. Programmes de bourses et de stages

32. Les travaux effectués par les chercheurs invités en 1985 à l'Institut lui ont apporté une importante contribution pour l'accomplissement de sa mission, et les intéressés se sont déclarés très satisfaits de l'expérience acquise durant leur séjour.

33. En 1986, l'Institut a accueilli au titre de son programme de bourses MM. Xing Hua (Chine), Augustine Mahiga (République-Unie de Tanzanie) et Fidelis Njimuh-Ziah (Cameroun).

34. M. Xing Hua a commencé son travail en avril, MM. Mahiga et Njimuh-Ziah étaient chacun titulaires d'un contrat de trois mois commençant en mai et prenant fin en juillet.

V. RELATIONS EXTERIEURES

55. L'IRNUD a entretenu des relations d'étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

56. Dans le cadre du projet sur les mesures de confiance en Afrique, les relations nouées avec l'Organisation de l'unité africaine ont été renforcées.

57. Les relations avec les autres instituts de recherche ont été développées. Entre autres éléments des activités de l'IRNUD qui ont contribué à l'expansion de ces relations, auxquelles il attache beaucoup de prix, on retiendra les services loués à des instituts de recherche pour la mise en application de son programme, les conférences auxquelles un grand nombre de leurs membres assistent et le programme de bourses.

VI. CONCLUSIONS

58. Les activités de l'IRNUD se sont beaucoup ressenties au cours de la période considérée de l'absence de son directeur, M. Liviu Bota. Le Directeur adjoint et le personnel ont néanmoins fait le maximum pour que les travaux de l'Institut se poursuivent normalement. En même temps, on a pris grand soin de limiter ses dépenses au niveau de ses ressources et d'éviter toute augmentation du déficit.

59. A ce jour, l'Institut s'est acquitté de ses missions d'une manière qui lui a valu la confiance de son conseil d'administration et des Etats membres de l'Organisation. La poursuite de ses travaux dans des conditions satisfaisantes est très largement subordonnée à l'existence de ressources financières plus sûres et au renforcement de son faible effectif.

Notes

1/ Pour les rapports antérieurs sur les activités de l'Institut, voir l'annexe des documents A/38/475, A/39/553 et A/40/725 respectivement.

2/ Paru ultérieurement sous forme de publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.IX.1.

3/ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 729, p. 161.
